Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 029-212901250-20241206-06122024_03-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE**
**29390 LEUHAN**

L'an deux mil vingt-quatre, le six du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, LE DU Guy, MARCHAND Anthony, TROALEN Michelle, DUIGOU Myriam, LAURIER Alain, PACAUD Valérie, QUEIGNEC Patrick, SELMY Jean-Pierre, JORAND Delphine, RIVOAL Mathieu

**Convocation :**
**le 29 novembre 2024**

Monsieur Marc JAFFRE donne procuration à Monsieur Michel LE ROUX
Madame Nathalie VIVIER donne procuration à Madame Martine QUÉMÉRÉ
Madame Jennifer BAUDET donne procuration à Madame Delphine JORAND

**Nombre de conseillers :**

**en exercice : 15**
**présents : 12**
**votants : 15**

Madame Martine QUÉMÉRÉ a été nommée secrétaire.

## OBJET: Admissions en non-valeur

Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur municipal a proposé les admissions en non-valeur d'un certain nombre de créances sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Les recettes à admettre en non-valeur se récapitulent ainsi :

**Au budget principal :** 2074.97 €

**Au budget eau :** 13 779.08 €

**Au budget assainissement :** 2550.85 €

Ces montants seront affectés sur chaque Budget concernés à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces admissions en non-valeur

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX.

MAIRIE DE LEUHAN (Finistère)